

## **CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE**

### **PREAVIS MUNICIPAL 2016-2021 no 32**

### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019**

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES**

---

##### **Au Conseil communal de Rolle**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes     Annelore Carayol (excusée le 22.11 2018)  
           Arlette Devaud (excusée le 05.11 2018)  
           Valérie Schlup (Rapporteur) (excusé le 05.11 2018)

MM.       Patrick Bréchon  
           Michel Deruaz  
           Christian Hay  
           Christian Joly  
           Olivier Paley (Président)  
           Thomas Rigolet (excusé les 15 et 22.11 2018)

s'est penchée, en date des 5, 15, 19, 22, 26 et 29 novembre 2018 sur le Préavis municipal n° 32, concernant le budget de fonctionnement 2019. Le 10 septembre 2018, Monsieur le Syndic Denys Jacquet, Monsieur le Municipal Loïc Haldimann, et Mesdames les Municipales Françoise Tecon et Monique Choulât-Pugnale ainsi que Mme Marielle Vontobel (boursière communale) nous ont présenté les grandes lignes du budget 2019. Lors de la séance du 26 novembre 2018 Monsieur le Syndic Denys Jacquet était présent et a répondu aux questions de la Commission qui le remercie pour sa disponibilité ainsi que pour toutes les informations remises.

##### **Références légales**

L'article 8 du Règlement sur la comptabilité des communes, repris par l'article 87 du règlement du Conseil communal de Rolle, précise que « le projet de budget est remis par la Municipalité au Conseil général ou communal au plus tard le 15 novembre de chaque année. Il est renvoyé à l'examen d'une commission ». Selon l'article 39 de ce même règlement, c'est la Commission permanente des finances qui est en charge d'examiner le budget.

##### **Résumé des travaux de la Commission**

Dans l'exercice de son mandat la Commission des finances a procédé à l'examen :

1. Des écarts de l'entier des lignes budgétaires, par rapport au budget 2018 et comptes 2017, ainsi que les comptes de fonctionnement 2018 jusqu'à fin septembre.
2. Des nouvelles lignes budgétaires
3. Du bien-fondé des dépenses et recettes budgétaires
4. Des répercussions des modifications du système de péréquation sur le budget communal 2019.

La Commission s'est assurée, dans la mesure du possible, que toute nouvelle dépense et/ou recette prévue a bien été portée au budget.

## Introduction

Il est rappelé que le Conseil communal, en date du 13 novembre 2018, a refusé une hausse d'impôts communaux pour l'année 2019 et décidé de maintenir le taux d'imposition à 59.5 points et l'impôt foncier à 1‰. A la suite de cette décision, la Municipalité a présenté un budget 2019 corrigé, en ce sens que les ressources de la commune ont été adaptées à la nouvelle situation.

La Commission relève que comme les années précédentes, le budget comprend de grandes inconnues concernant les impôts des entreprises et la péréquation, ce qui rend toujours difficile son analyse et l'interprétation du résultat présenté. Ce d'autant plus que la RIE III (réforme de l'imposition des entreprises) et les mesures sociales entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le budget 2019 (corrigé) établi par la Municipalité présente maintenant un excédent de dépenses de CHF 9'746'020 (marge d'autofinancement négative de 6'335'510). C'est sur ce budget avec ce résultat que la Commission a travaillé.

Les différents amendements que la majorité de la Commission recommande au Conseil réduisent l'excédent de dépense à 3'757'853. La marge d'autofinancement devient quasiment nulle.

Les comptes de la rubrique 21 doivent donc être adaptés (cf tableau en annexe).

## Remarques de la commission sur certains comptes

Les montants budgetés pour les comptes « frais de gérance » nature 3185 sont élevés. La Commission invite la Municipalité et la Commission de gestion à contrôler attentivement ces dépenses.

Les montants budgetés pour les comptes « Téléphone » nature 3182 sont élevés. La Commission invite la Municipalité à adapter les contrats de téléphonie aux meilleures conditions du marché et à s'interroger sur la pertinence de certains téléphones fixes.

Concernant le compte 3110.3185 : Commission Parking, Etudes et honoraires : il serait judicieux de séparer les jetons de présence de la Commission mobilité du compte honoraires.

Contrairement à ces dernières années, la Municipalité n'a pas prévu un prélèvement à réserve pour investissements futurs (compte 2300.4803) de CHF 1'146'760. Il serait opportun au vu du résultat des comptes 2019 d'envisager un prélèvement dans cette réserve (état de la réserve au 31.12.2017 compte 9282.0 CHF 10'988'733.30).

## Les amendements :

### 1.

#### **1500.3170 Culture / Manifestations : Réceptions et manifestations**

La Commission relève que l'année 2019 est celle du 700<sup>ème</sup> anniversaire de la Commune de Rolle et ne souhaite pas des coupes dans les montants alloués aux manifestations habituelles (feu d'artifice du 1<sup>er</sup> août). L'objectif est de garder les engagements enterminés, notamment avec les sociétés locales. Elle propose donc d'amender ce compte.

La Commission approuve l'amendement no 1 par 8 voix pour et une abstention

*Les amendements 2, 3 et 4 sont liés.*

**2.**

**1600.4066 : Tourisme : Office du Tourisme: Taxes séjours encaissées**

Ce montant doit être adapté aux taxes réellement encaissées des dernières années.

**3.**

**1610.3523 : Tourisme Conseil Régional : Partic au fond régional d'équip tourist.**

Le montant doit être ajusté à l'encaissement réel qui a diminué.

**4.**

**1610.3523.0: Tourisme Conseil Régional : Participation à Nyon Région Tourisme**

Le montant doit être ajusté à l'encaissement réel qui a diminué.

La Commission approuve les amendements no 2,3 et 4 à l'unanimité

*Les amendements 5 et 6 sont liés*

**5.**

**2100 Impôts :**

Les revenus sont corrigés par rapport au taux d'impôt en vigueur pour l'année 2019 et en reclassant la part de Rolle à la compensation RIE III versée par le canton en subside plutôt qu'en recettes fiscales (compte 2100.4510.0).

**6.**

**2200.4510.0 Participation canton RIE III**

voir ci-dessus, reclassification

La Commission approuve à l'unanimité les amendements no 5 et no 6

**7.**

**3500.4272.2 : Bâtiments Communaux Chateaux : Location diverses**

Il convient de rajouter CHF 42'000 de locations de salles louées à ENJEU, selon la Convention signée avec ENJEU.

La Commission approuve à l'unanimité l'amendement no 7

**8.**

**4210.3185.3 Etudes Plans et Commission : Etudes et planifications :**

Il convient de supprimer la part rolloise de CHF 60'000 au concours d'architecture du plan de quartier Sous-Bellefontaine.

La Commission approuve l'amendement no 8 par 7 voix pour et 2 abstentions

**9.****2200.3522 Service de la dette : Part fond péréquation  
et 7200 Prévoyance sociale cantonale**

Le total des participations imposées à la commune de Rolle s'élève selon le budget 2018 à 32'726'330. Ce montant est obtenu comme suit :

|                              | 2018       | 2019       |
|------------------------------|------------|------------|
| Compte 2200.3522             | 11'006'680 | 12'645'400 |
| à déduire Compte 2200.4522   | -2'600'000 | -2'530'000 |
| à déduire Compte 2200.4527.1 |            | -206'280   |
| Facture sociale – centre 72  | 24'319'650 | 18'568'000 |
| Total                        | 32'726'330 | 28'477'120 |

Le revenu de la commune de Rolle se présente comme suit :

|                              | 2018       | 2019       |
|------------------------------|------------|------------|
| Centre 21                    | 51'736'000 | 39'022'037 |
| à déduire compte 2100.4510.0 |            | -3'472'000 |
| Total                        | 51'736'000 | 35'550'037 |

Le ratio entre revenus et participations se présente comme suit :

|                | 2018       | 2019       |
|----------------|------------|------------|
| Revenus        | 51'736'000 | 35'550'037 |
| Participations | 32'726'330 | 28'477'120 |
| Ratio          | 63.26      | 80,10%     |

Le ratio de 63,26% est déjà terriblement important pour les finances communales.

L'amendement consiste à appliquer ce taux, déjà très élevé, au budget 2019, en attendant que le canton ait redéfini les participations qu'il exige des communes au détriment de leur autonomie financière et fiscale. Ce ratio ne saurait cependant pas servir de base pour de futurs budgets, dont la Commission attend que les prélèvements de cette nature soient autant que possible éliminés.

Il ressort de l'amendement que le total des participations devrait être réduit à 22'488'953 (représentant 63,26% des revenus 2019 selon le budget). La différence représente 5'988'167 et impacte le résultat du budget 2019 ; la marge d'autofinancement, de fortement déficitaire, devient quasiment nulle. Il appartient à la Municipalité de répartir cette baisse dans les comptes de charges péréquatives appropriés.

La Commission approuve l'amendement no 9 par 7 voix pour et 2 abstentions

**Tableau des amendements :**

| Amendement    | Compte               | Budget 2019<br>selon Préavis | Budget 2019<br>amendé     | Variations de<br>charges |
|---------------|----------------------|------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| 1             | 1500.3170            | Charges :<br>CHF 165'000     | Charges :<br>CHF 190'000  | + CHF 25'000             |
| 2             | 1600.4066            | Revenus :<br>CHF 120'000     | Revenus :<br>CHF 90'000   | + CHF 30'000             |
| 3             | 1610.3523            | Charges :<br>CHF 102'000     | Charges :<br>CHF 76'500   | - CHF 25'500             |
| 4             | 1610.3523.0          | Charges :<br>CHF 9'000       | Charges :<br>CHF 6'750    | - CHF 2'250              |
| 5             | 2100                 | Revenus<br>CHF 43'745'360    | Revenus<br>CHF 35'550'037 | +CHF 8'195'323           |
| 6             | 2200.4510.0          | CHF 0                        | Revenus<br>CHF 3'472'000  | -CHF 3'472'000           |
| 7             | 3500.4272.2          | Charges<br>CHF 86'430        | Charges<br>CHF 128'430    | - CHF 42'000             |
| 8             | 4210.3185.3          | Charges<br>CHF 130'000       | Charges<br>CHF 70'000     | - CHF 60'000             |
| 9             | 2200.3522 et<br>7200 | Charges<br>CHF 28'477'120    | Charges<br>CHF 22'488'963 | - CHF 5'988'167          |
| <b>Totaux</b> |                      |                              |                           | <b>- CHF 1'339'594</b>   |

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est à la majorité de 8 voix pour et 1 abstention que la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE**

Vu le préavis 2016-2021/ N°32 de la Municipalité du 15 octobre 2018

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

- Adopte le budget 2019 **amendé** de la Commune de Rolle présentant un excédent de charges de CHF 3'413'103.-

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 1<sup>er</sup> décembre 2018

Le Président

Olivier Paley

Le Rapporteur

Valérie Schlup